



# Valorisons nos cours d'eau !

Traditionnellement exploitées par le passé, les rives des cours d'eau sont de plus en plus laissées à l'abandon, avec des menaces sur les paysages, les écosystèmes et les activités humaines.

La ripisylve (*boisement du bord des cours d'eau*) nécessite la réalisation de travaux de nettoyage car les berges s'encombrent rapidement d'une végétation à risques (*arbres morts, penchés, affouillés...*) pouvant être à l'origine de problèmes de débordement ou d'érosion lors des crues, en particulier par la création d'embâcles.

Les cours d'eau du bassin ne faisaient pas l'objet d'interventions coordonnées ni concertées en matière de gestion des berges et des lits.

La restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin versant du Sègre est un des grands objectifs du **Contrat de Rivière du Sègre**. En principe, le nettoyage des berges est à la charge des propriétaires riverains (*Art. L215-14 du Code de l'Environnement*). Le préfet peut, au titre de la police de l'eau, faire procéder d'office aux travaux en appelant la participation financière des propriétaires (*art. L215-15 et 17 du Code de l'environnement*).

**La Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne »**, structure porteuse du **Contrat de Rivière**, reconnaît la difficulté d'assumer ces travaux et a décidé de se substituer aux propriétaires des berges pour les opérations lourdes de restauration de la ripisylve.

Le **Contrat de Rivière du Sègre** sera donc l'occasion de s'engager dans une **logique globale et durable** de **restauration** et d'**entretien** des **rivières**.

Dans le souci de l'intérêt général, les propriétaires se doivent d'effectuer un entretien régulier de leurs berges..

Pour tous renseignements ou toutes questions d'ordre technique, vos contacts au Contrat de Rivière du Sègre : [cr-segre@pyrenees-cerdagne.com](mailto:cr-segre@pyrenees-cerdagne.com)

Sébastien Durand, chargé de mission 04 68 04 69 25

Magali Marimon, Technicienne 06 42 24 39 23



**Les sources du Sègre** se trouvent sur le versant nord du Puig du Sègre, à 2 400 m d'altitude. Le cours d'eau parcourt 20 km avant d'atteindre la frontière franco-espagnole, après avoir reçu plusieurs affluents, dont l'Angoust, l'Err et l'Angoustrine. Le Carol et la Vanéra ne le rejoignent qu'en Espagne.